

Questions orales

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas d'accord avec la prémisse de la question, mais en ce qui concerne l'examen d'ensemble des programmes, le ministre de l'Expansion économique régionale s'en est déjà chargé et s'occupe maintenant d'en discuter avec les diverses provinces. Il fait actuellement une série de visites dans les diverses régions du Canada pour discuter avec les intéressés des divers aspects de cette étude et, bien sûr, le ministre des Transports fait la même chose dans son propre domaine.

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS**L'ÉROSION SUR LES RIVES DU SAINT-LAURENT—LA
CONSTRUCTION DE MURS DE SOUTÈNEMENT—
POSSIBILITÉ DE MODIFIER LES NORMES**

[Français]

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre des Travaux publics.

Pourrait-il dire s'il a ordonné aux responsables du ministère d'étudier particulièrement le problème des murs de soutènement sur les rives du Saint-Laurent, afin de changer les normes actuelles qui empêchent les propriétaires riverains d'être protégés de façon adéquate?

L'hon. Jean-Eudes Dubé (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, le problème des dommages causés par l'érosion sur les rives du Saint-Laurent est toujours à l'étude. Évidemment, je ne peux engager ni le ministère, ni le gouvernement du Canada à se porter responsable de toute l'érosion qui serait causée naturellement. Encore une fois, quand l'érosion est causée, soit par la navigation, soit par des travaux fédéraux, nous nous rendons responsables. Je dirais qu'en certains endroits du Saint-Laurent, il est assez difficile à définir si l'érosion est causée par la navigation ou non, et nous nous appliquons à définir nos bornes avec le plus de précision possible.

**LA CONSTRUCTION DES MURS DE SOUTÈNEMENT—LA
DÉLIMITATION DES RESPONSABILITÉS—L'OPPORTUNITÉ
DE CONVOQUER UNE CONFÉRENCE
FÉDÉRALE-PROVINCIALE**

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le président.

Étant donné les problèmes qui se posent quant au partage des responsabilités des divers niveaux de gouvernement, l'honorable ministre se propose-t-il de convoquer une conférence fédérale-provinciale pour discuter de cette question afin que soient clairement établies les responsabilités des gouvernements, fédéral, provincial et municipaux pour que la population soit mieux informée et sache à qui s'adresser?

L'hon. Jean-Eudes Dubé (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, il me semble que nos responsabilités sont assez clairement établies; nous n'avons pas l'intention, du moins pas actuellement, de convoquer une conférence fédérale-provinciale pour les définir.

**POINTE-AU-PIC—QUESTION RELATIVE AU
PARACHÈVEMENT DU MUR DE SOUTÈNEMENT**

M. Gilles Caouette (Charlevoix): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le président.

[M. MacKay.]

A la suite de la question de mon collègue, est-ce que le ministère, qui a entrepris, il y a à peu près six ou dix ans, la construction de murs de soutènement, à Pointe-au-Pic, prévoit compléter ces travaux-là cette année?

L'hon. Jean-Eudes Dubé (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, puisqu'il s'agit d'un projet précis il me faudrait vraiment étudier à nouveau le dossier pour savoir quelle décision prendre.

* * *

LES PÉNITENCIERS**COLOMBIE-BRITANNIQUE—L'ATTENTAT AU COUTEAU—
DEMANDE D'EXPLICATIONS**

[Traduction]

M. John Reynolds (Burnaby-Richmond-Delta): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au solliciteur général. Elle fait suite à celle que je posais hier au ministre de la Justice à propos de quelqu'un qui a été poignardé dans un pénitencier de la Colombie-Britannique il y aura une semaine mercredi. Peut-il nous dire qui est la victime, qui est l'assaillant, et si on va procéder à une accusation?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): J'attends un rapport à ce sujet, monsieur l'Orateur. Je le communiquerai à l'honorable député dès que je l'aurai reçu.

**LA FERMETURE DES PRISONS À SÉCURITÉ MINIMALE DE
SPRINGHILL ET BLUE MOUNTAIN—L'INCIDENCE SUR LES
PROGRAMMES DE RÉHABILITATION**

M. Robert C. Coates (Cumberland-Colchester-Nord): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au solliciteur général s'il a examiné pourquoi les fonctionnaires de son ministère ont pris la décision de fermer les pénitenciers à sécurité minimum de Springhill et de Blue Mountain au Nouveau-Brunswick, fermetures qui ont contribué pour beaucoup à la surpopulation des pénitenciers à sécurité maximum de Dorchester et à sécurité moyenne de Springhill, et qui ont eu pour effet de compromettre tout à fait le programme de réhabilitation poursuivi dans ces deux maisons de détention?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, les pénitenciers dont il est question étaient des établissements à sécurité minimum. Les difficultés que nous connaissons ne concernent en rien les détenus de ces établissements, mais bien ceux des pénitenciers à sécurité maximum et aussi, dans une certaine mesure, des établissements à sécurité moyenne. Il me faut également souligner qu'au moment même où ces deux établissements étaient fermés, un nouveau centre ouvrait ses portes à Halifax, et qu'un autre sera bientôt ouvert à Moncton; il s'agit de centres communautaires de correction à l'intention de détenus qui ne présentent pas de problème de sécurité. Ceux-ci pourront travailler à la ville en même temps qu'ils suivent un programme de réhabilitation.

● (1440)

M. Coates: Le solliciteur général ne conviendrait-il pas que la fermeture de ces deux institutions et le transfert d'un grand nombre de détenus d'autres parties du Canada dans les Maritimes ont provoqué un encombrement considérable tant à Dorchester qu'à Springhill, de sorte qu'à Springhill, par exemple, la réadaptation des jeunes délinquants a dû être abandonnée afin d'en faire une institu-